



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 octobre 2017

N° 2017-645

Convocation du 20 octobre 2017

Aujourd'hui vendredi 27 octobre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Stéphan DELAUX à M. Didier CAZABONNE
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
Mme Magali FRONZES à M. Nicolas BRUGERE
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Brigitte COLLET
M. Michel POIGNONEC à M. Benoît RAUTUREAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
Mme Marie-Hélène VILLANOYE à Mme Arielle PIAZZA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h33
M. Michel HERITIE à Mme DE FRANCOIS à partir de 11h42
M. Alain TURBY à M. Franck RAYNAL à partir de 12h07
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h15
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h30 et jusqu'à 11h30
M. Yohan DAVID à M. Marik FETOUEH à partir de 12h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID jusqu'à 12h10 et à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h10
M. Gérard DUBOS à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h08
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 11h15
M. Pierre HURMIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE jusqu'à 10h50
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 10h31
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART à partir de 10h35
M. Alain CAZABONNE à M. Daniel HICKEL à partir de 11h55
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h45
Mme Emilie MARCERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Alain SYLVESTRE à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h56
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 octobre 2017	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction de la vie administrative et de la qualité de vie au travail	N° 2017-645

Indemnités de fonction des élus métropolitains - Autorisation - Décision

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les montants des indemnités de fonction perçues par les membres élus de Bordeaux Métropole, fixés en application du Code général des collectivités territoriales, sont calculés selon les modalités et les taux décidés par la délibération n°2014/0195 du 25 avril 2014.

Ces indemnités sont déterminées en appliquant un pourcentage à l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique.

Les modalités de calcul actées en 2014 faisaient référence à l'indice brut terminal en vigueur à cette date soit 1015, tel que rappelé à titre indicatif dans le tableau ci-dessous.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale : à compter du 1^{er} janvier 2017, il est porté de 1015 (l'indice brut 1015 équivalant en valeur avril 2014 à 3 801.48 €) à 1022 (l'indice brut 1022 équivalant en valeur octobre 2017 à 3 870.64) €. Il évoluera de nouveau au 1^{er} janvier 2018, pour être porté à 1027 (l'indice brut 1027 équivalant en valeur janvier 2018 à 3 889.38 €).

Il y a donc lieu de procéder à un ajustement technique du contenu de la délibération du 25 avril 2014, sans toutefois revenir sur les taux d'indemnisation alors votés.

A titre indicatif, les valeurs d'indemnités découlant des nouveaux indices de référence sont les suivantes :

Fonctions	Taux votés en 2014 inchangés	Montants mensuels correspondant à l'indice brut 1015 (à titre indicatif, valeur avril 2014)	Montants mensuels correspondant à l'indice brut terminal 1022 (à titre indicatif, valeur octobre 2017)	Montants mensuels correspondant à l'indice brut terminal 1027 (à titre indicatif, valeur janvier 2018)
Président	126.90%	4824,07 €	4 911,84 €	4 935,62 €
Vice-président	63.40%	2410,14 €	2 453,99 €	2 465,87 €
Conseiller métropolitain	28%	1 064,41 €	1 083,78 €	1 089,03 €
Conseiller communautaire attributaire d'une délégation	46,15%	1754,38 €	1 786,30 €	1 794,95 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, son article L.5211-12,

VU le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,

VU le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

VU le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

VU la délibération n°2014/0195 du Conseil de Communauté en date du 25 avril 2014 autorisant les indemnités de fonction des élus communautaires,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Suite à la parution du décret n°2017-85 du 25 janvier 2017 faisant varier l'indice brut terminal de référence de la fonction publique territoriale, il est proposé désormais, pour déterminer le montant des indemnités de fonctions à verser aux membres élus de Bordeaux Métropole, de viser un indice brut terminal sans en préciser la valeur compte tenu de son caractère évolutif.

DECIDE

Article unique : A compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités des membres élus de Bordeaux Métropole est calculé selon les taux définis dans la délibération n°2014/0195 du 25 avril 2014 en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur COLOMBIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 octobre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme, le Président,
PUBLIÉ LE : 30 OCTOBRE 2017	Monsieur Alain JUPPE